

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 6

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

OBJET : Appel à projets associatifs « animation du territoire Fontenaisien » - Session 2018

L'An deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints : JC. PORCHERON, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

D. LAFON	à	F. GAGNARD
R. BENMERADI	à	E. CHAMBON
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
R. LHOSTE	à	C. BIGRET
JL. DELERIN	à	JC. PORCHERON
S. CROCI	à	S. LE ROUZES

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de développement Département – Ville de Fontenay-aux-Roses 2016 - 2018 visant à dynamiser les projets à rayonnement local portés par la Ville et les associations, signé le 11 février 2016.

Considérant le soutien apporté par la municipalité aux associations fontenaisiennes par la mise à disposition de matériel, de locaux et l'octroi de subventions,

Envoyé en préfecture le 09/10/2017

Reçu en préfecture le 09/10/2017

Affiché le

ID : 092-219200326-20170925-DEL170925_4-DE

Considérant l'intérêt de la Municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financements via des appels à projets,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire » devront répondre aux critères recensés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Considérant que les montants de subventions proposés dans le cadre de l'appel à projets seront soumis pour accord au Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de lancer l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » pour l'année 2018,

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale
- Aux Présidents d'associations

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 09/10/2017
Publication/Affichage du 09/10
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Bernard LAURENT

au 09/12/2017